

Zeitschrift: Revue Militaire Suisse
Herausgeber: Association de la Revue Militaire Suisse
Band: 118 (1973)
Heft: 1

Artikel: 12 thèses au sujet de notre armée
Autor: Däniker, G.
DOI: <https://doi.org/10.5169/seals-348522>

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. [Siehe Rechtliche Hinweise.](#)

Conditions d'utilisation

L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. [Voir Informations légales.](#)

Terms of use

The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. [See Legal notice.](#)

Download PDF: 30.03.2025

ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, <https://www.e-periodica.ch>

12 Thèses au sujet de notre armée

Ce que l'armée est; ce qu'elle n'est pas; ce dont elle a besoin et ce qu'elle mérite.

Ce que l'armée est

1. L'armée est nécessaire comme par le passé. Personne n'est en mesure de garantir que désormais l'emploi de la force et une utilisation abusive du pouvoir seront exclus en Europe.
2. L'armée demeure apte à remplir sa mission. Elle est équipée et instruite en vue de la forme de conflit armé la plus vraisemblable. Ainsi, elle est capable d'imposer à tout agresseur un « prix d'entrée » élevé qu'il ne serait très probablement pas disposé à payer.
3. Le coût de l'armée demeure modeste. Aucun autre pays ne dispose d'autant de capacité de défense pour la somme que nous affectons à la défense nationale.

Ce que l'armée n'est pas

4. L'armée n'est pas l'instrument des puissances de l'argent. Elle ne défend pas l'état actuel de notre société, mais en premier lieu notre droit de décider nous-mêmes de notre politique. Elle défend en outre notre population et notre territoire.
5. L'armée n'est pas un moyen d'oppression. On ne peut engager une troupe de milice contre le peuple. En revanche, cette troupe de milice peut, sur l'ordre de l'autorité civile, intervenir conformément à la constitution si des extrémistes, que la police ne pourrait plus maîtriser, tentaient de s'emparer du pouvoir.
6. L'armée ne menace nullement la paix. Au contraire, elle est un élément de stabilité en Europe. Seule une neutralité armée est respectée.

Ce dont l'armée a besoin

7. L'armée a besoin de critique pour pouvoir évoluer. L'instruction et l'armement, la conception de la défense et la doctrine de combat doivent être régulièrement soumis à un examen critique.
8. Il faut à l'armée aussi un certain temps pour atteindre une grande efficacité. L'armée de milice plus particulièrement ne supporte pas

des changements incessants. Le renouvellement n'est possible qu'à un certain rythme.

9. L'armée a besoin des moyens financiers nécessaires. Qui pourrait assumer la responsabilité d'envoyer au combat nos soldats avec un équipement insuffisant? Aussi est-il inadmissible de présenter les dépenses militaires et l'aide au développement ou bien la protection de l'environnement comme des alternatives. La paix dans l'indépendance a son prix.

Ce que l'armée mérite

10. L'armée mérite que nous soyons vigilants vis-à-vis de certaines tendances que l'on observe aujourd'hui. Celui qui cherche à affaiblir l'armée se charge d'une lourde responsabilité. Très souvent, on constatera que son objectif est en contradiction avec les buts de notre démocratie.
11. L'armée mérite d'être jugée objectivement. Celui qui s'efforce de semer la discorde entre les cadres et la troupe est dépourvu de sens des responsabilités. Il en va de même pour ceux qui veulent abuser d'elle à des fins politiques.
12. L'armée continue de mériter le soutien de tous les citoyens aptes à servir. Ce n'est qu'à cette condition qu'elle pourra continuer de remplir sa mission au service de notre sécurité.

Lieutenant-colonel EMG G. DÄNIKER

